

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-002 DU 17 JANVIER 2001

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action gouvernementale, du plan, du développement et de la promotion de l'emploi, de l'intérim du Président de la République pour compter du 17 janvier 2001.

**LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 99 -309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence du Président de la République, chef de l'Etat, Chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action gouvernementale, du plan, du développement et de la promotion de l'emploi, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour YAOUNDE au Cameroun .

.../...

Article 2. - Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a series of loops and a final flourish.

Mathieu KEREKOU. –

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 2
AUTRES MINISTRES 18 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-